

Le CSA s'attend à obtenir gain de cause face à TF1 et RTL Belgique

“Avoir le CSA comme partenaire est plus intéressant que de l'avoir comme adversaire.”

Entretien Pierre-François Lovens

Karim Ibourki, vous avez été très discret dans les médias depuis votre entrée en fonction, le 23 novembre 2017. C'est un choix délibéré ?

Quand on arrive dans une fonction, il est utile d'en saisir tous les contours avant de s'exprimer. Ensuite, j'estime que le travail et la communication de l'institution se suffisent, en bonne partie, à eux-mêmes. Enfin, à titre personnel, l'ombre ne m'a jamais déplu.

Outre l'explosion du nombre de plaintes (lire ci-contre), l'année 2017 aura été marquée par l'arrivée de TF1 sur le marché publicitaire belge. Malgré vos efforts, vous n'êtes pas parvenus à obtenir, en contrepartie de cette arrivée, un engagement de TF1 à investir dans la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). C'est un échec ?

Non. Sur ce dossier, il y a d'abord eu une bonne collaboration entre nous et le CSA français. On a en outre

obtenu l'engagement de TF1 de respecter des règles plus strictes en matière de communication commerciale. Sur la contribution à la production audiovisuelle, on va voir dans quelle mesure les nouvelles dispositions de la directive européenne sur les Services de médias audiovisuels (SMA) vont nous aider. J'ai reçu, mercredi soir, les derniers textes sur la révision de la directive. Je reste prudent car ils doivent encore subir pas mal de toilettages juridiques et être traduits en français. Mais, a priori, une contribution financière des éditeurs étrangers, linéaires comme non linéaires (TV à la demande, NdlR), sera exigée à l'avenir.

Cela signifie que le CSA pourra contraindre TF1 à investir chez nous, mais aussi d'autres éditeurs, comme Netflix ou Amazon, qui ciblent le public francophone belge ?

Exact. Dans le cadre de la nouvelle directive, on ne devra plus prouver à la Commission européenne qu'un éditeur télévisuel contourne intentionnellement le pays qu'il cible. En d'autres mots, le simple fait que ce ciblage existe suffira pour soumettre l'éditeur à des rè-

■ Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles dresse le bilan de l'exercice 2017.

Une année marquée par une explosion des plaintes, l'arrivée de TF1 et le différend avec RTL.

Karim Ibourki balise aussi les mois à venir.

gles plus contraignantes. C'est évidemment très important et ça me laisse dire que TF1 devra, in fine, contribuer à la production audiovisuelle en FWB.

Ce serait une victoire pour le CSA !

Oui. Le CSA belge a toujours été défenseur d'un "level playing field". Tous les opérateurs qui ciblent le public d'un territoire donné doivent pouvoir être soumis aux mêmes règles. C'est un enjeu autant économique que démocratique.

La relation du CSA avec RTL Belgique s'est détériorée encore un peu plus au cours des derniers mois. Désormais, quand vous convoquez leurs dirigeants, ils ne viennent même plus ! L'impasse est totale ?

Je vis tout ça sereinement. Dans un Etat de droit, chacun a la possibilité et le droit de défendre son point de vue. D'ailleurs, même en ne venant pas physiquement au CSA, RTL fait valoir ses arguments par courrier. Le dialogue n'est donc pas rompu.

Mais le différend reste entier puisque RTL dit n'avoir aucun compte à vous rendre et que, pour le CSA, RTL est un éditeur belge qui relève de votre compétence...

Il est même établi avenue Georgan, à un jet de pierre

d'ici ! De notre point de vue, le dialogue avec RTL dans le cadre de la régulation audiovisuelle est une évidence. Vous savez, quand vous êtes un acteur important d'un marché et que vous avez une responsabilité en tant que média professionnel, la question devient de savoir pourquoi ne pas respecter des règles édictées et votées de manière démocratique. En plus, avoir le CSA comme partenaire est plus intéressant que de l'avoir comme adversaire.

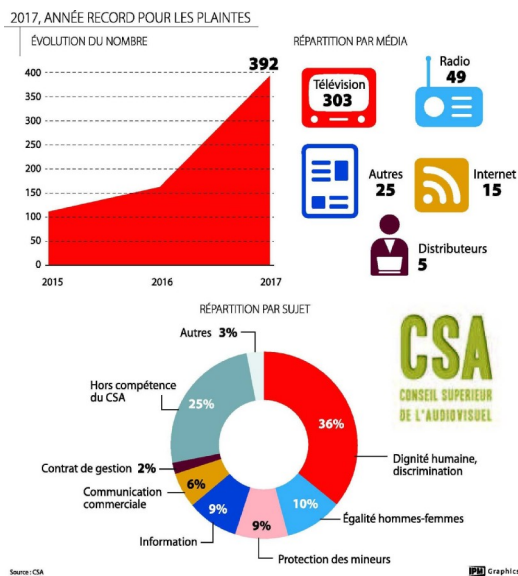
Le plan de fréquences va être le gros chantier des mois à venir. A ce propos, le Collège du CSA a remis un avis important sur le pluralisme du paysage radiophonique. Le gouvernement et le parlement de la FWB ne vous ont toutefois pas suivi... Vous craignez un renforcement de la concentration et une menace sur le pluralisme ?

Une forte majorité s'était en effet dégagée au Collège d'avis en faveur d'un pluralisme structurel. On n'a pas été suivi. Je n'ai pas pour autant l'impression que, demain, le paysage radiophonique de la FWB sera corseté par quelques opérateurs. Maintenant, il faut aller de l'avant. Le secteur attend que la procédure soit lancée et que le nouveau plan de fréquences puisse être finalisé avant les échéances électorales de 2019.

Portrait

Le 4^e président en 20 ans

En 2017, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a fêté ses 20 ans en tant qu'autorité administrative indépendante. Dans la foulée, Dominique Vosters a cédé le siège de la présidence à Karim Ibourki. Le 23 novembre, il est devenu le quatrième président du CSA (après Evelyne Lentzen, Marc Janssen et M. Vosters). Comme il l'explique lui-même sur le site du régulateur, Karim Ibourki a un parcours assez diversifié. Il a effectué des candidatures en droit, une épreuve complémentaire en journalisme et communication, et puis un master en sciences politiques, le tout à l'ULB. A la sortie de ses études, il franchit la Manche pour occuper, durant deux ans, un poste d'assistant chargé d'exercices à la Nottingham Trent University. *"J'ai pu améliorer mon anglais, mais j'ai surtout appris à travailler dans un environnement multiculturel avec des étudiants et des professeurs qui venaient d'un peu partout."* De retour en Belgique, il effectue un stage comme photo-journaliste au sein de l'agence Photo News. L'expérience durera cinq ans. Commence alors la période PS. Par l'intermédiaire d'un ami de l'ULB (Philippe Close, l'actuel bourgmestre de Bruxelles), il devient le collaborateur du sénateur socialiste Philippe Mahoux. A partir de 2003, et jusqu'en 2015, commence une longue collaboration avec Rudy Demotte dans ses diverses fonctions ministérielles (d'abord comme porte-parole, ensuite chef de cabinet adjoint et, enfin, chef de cabinet). En 2015, le président du PS Elio Di Rupo l'appelle à ses côtés. Avant d'être désigné à la présidence du CSA, il occupait le poste de commissaire du gouvernement auprès des Hautes Ecoles.



Hanouna et Maréchal ont fait bondir le nombre de plaintes

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'exercice 2017 aura été marqué par une explosion du nombre de plaintes déposées par le public. On est passé de 161 plaintes en 2016 à 392 plaintes ! Sur ce total, plus de 300 plaintes concernent la télévision. Elles se répartissent de la manière suivante: chaînes étrangères (114 plaintes), RTL Belgique (82), RTBF (71), AB4 (4), Proximus (2), Be TV (1) et non précisées (35). Comme détaillé ci-contre, le premier sujet de ces plaintes concerne les questions de discrimination et de dignité humaine.

Pour expliquer l'envolée des plaintes entre 2016 et 2017, le président du CSA pointe notamment l'effet de deux cas très médiatisés. *"Il y a eu, d'abord, l'affaire Cyril Hanouna (Ndlr: lors de l'émission "Touche pas à mon poste !", diffusée sur la chaîne française C8 et partiellement sur Plug RTL, l'animateur avait "piégé" sur antenne des homosexuels). On a eu près de 90 plaintes à ce sujet, qui ont toutes été transmises au CSA français. L'autre cas, c'est l'émission 'C'est vous qui le dites' de Benjamin Maréchal, diffusée sur Vivacité, qui a généré 16 plaintes."* Karim Ibourki évoque aussi l'intérêt de plus en plus marqué des citoyens pour ce qui se passe dans les médias audiovisuels. *"Les gens ont un comportement plus critique et ils se tournent sans doute plus vite vers nous. De façon générale, on voit qu'ils interagissent plus avec les médias qu'auparavant et qu'ils questionnent davantage les pratiques des médias professionnels. Pour le CSA, cette croissance des plaintes est aussi un signe de reconnaissance de notre travail."*

Si le nombre de plaintes est très important, le CSA n'a finalisé que 8 rapports d'instruction (avec 6 griefs établis et 3 sanctions), contre 7 en 2016. *"C'est exact, commente le président du CSA. Mais il ne faut pas croire qu'un classement sans suite d'une plainte ou une plainte jugée irrecevable ne génère pas de travail. Au contraire ! Chaque classement sans suite est la conséquence d'une analyse de nos experts. Le CSA a toujours eu une culture du dialogue avec le secteur et le public. On se fait un devoir de répondre à chaque plaignant dans des délais raisonnables et, à chaque fois, d'expliquer pourquoi il y a un transfert vers un autre régulateur ou pourquoi il y a un classement sans suite."*

P.-F. L.